

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2008 A 20 h 30

**Présents :** M-J. DUPONT, F. ESMANGART de BOURNONVILLE, G. VAILLANT, S. DELAUNAY, R. NOUNTCHONGOUÉ, F. LAUNAY, P. ANGIBAUD, E. BIRET, M. BRUNEAU, F. CORTET, N. DEYROLLE, N. FAUCOND, N. GARBOWSKI, E. GUILLOU, O. NAUD, E. RAVAUD.

**Excusés :** M. CHIFFOLEAU, F. DENIS, B. RAUD

**Secrétaire de séance :** F. CORTET

**Convocation :** 1<sup>er</sup> décembre 2008



## PRÉSENTATION DU PAYS DE GRAND LIEU MACHECOUL ET LOGNE

Intervention de Monsieur Yannick Rabillé, Président du Syndicat de Pays qui présente le Pays au Conseil municipal. L'entité regroupe les trois communautés de communes suivantes : Grand Lieu, Loire Atlantique Méridionale et Machecoul. Elle est administrée par un conseil composé des Maires de chaque commune. Le Pays est un organe de réflexion et de financement d'actions intercommunales, les contrats de territoires uniques sont signés entre la Région et le Pays.

Le Conseil de développement, organe composé de socioprofessionnels propose au Pays des actions à mener sur des thèmes aussi variés que le tourisme, l'économie, la garde des enfants, etc. Une charte de territoire a été élaborée qui priorise ces actions.

Le Pays est habilité à percevoir les aides européennes, actuellement il bénéficie du programme « Leader ». Il mène également sur son territoire une opération programmée de l'amélioration de l'habitat (OPAH) cofinancée par les communes.

Dix agents ou chargés de missions permettent au Pays de fonctionner. Le siège social est à Machecoul.

## TARIFS 2009

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil municipal à l'unanimité fixe les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2009 de la manière suivante :

**Salle Henri IV :** il est proposé une majoration de + 2.95 % arrondi à l'euro le plus proche.

SALLES LOUÉES	BUTS	LOCATAIRES	PRIX EURO 2009
<b>I</b> GRANDE SALLE  BAR	VIN D'HONNEUR OU RÉUNIONS	A - LA LIMOUZINIÈRE	64
		B - HORS COMMUNE	98
	REPAS FROID OU LUNCH	C - LA LIMOUZINIÈRE	116
		D - HORS COMMUNE	172
<b>II</b>  PETITE SALLE	VIN D'HONNEUR OU RÉUNIONS	A - LA LIMOUZINIÈRE	51
		B - HORS COMMUNE	74
	REPAS FROID OU LUNCH	C - LA LIMOUZINIÈRE	74
		D - HORS COMMUNE	98
<b>III</b> PETITE SALLE CUISINE	REPAS FAMILLE OU BANQUET	A - LA LIMOUZINIÈRE	98
		B - HORS COMMUNE	147
<b>IV</b> GRANDE SALLE BAR CUISINE	MARIAGE OU BANQUET	A - LA LIMOUZINIÈRE	222
		B - HORS COMMUNE	306
<b>V</b> TOUT LE BATIMENT	MARIAGE OU BANQUET	A - LA LIMOUZINIÈRE	272
		B - HORS COMMUNE	392

Chauffage : petite salle 27 € et grande salle 69 €.

Majoration des tarifs de 50 % pour les deux réveillons.

Pour toute location, il est demandé un chèque-caution de 210 € qui est restitué après la manifestation.

Tarif micro : 15 €

## ☞ LOYERS COMMUNAUX :

L'indice INSEE des loyers s'établit à 117.30 au 3<sup>ème</sup> trimestre 2008 soit une augmentation de 2.95 %.

Révision au 1<sup>er</sup> janvier 2009, loyer mensuel :

- BRIAND Régis - 9 Rue Charles de Gaulle  
384.11 € x 2.95% = 395.44 €
- FILLAUDEAU Marion & DOUSSET Jean-Baptiste - La Basse Noë  
328.34 € x 2.95 % = 338.03 €
- VOILLET Paul - La Basse Noë  
237.06 € x 2.95 % = 244.05 €
- LAUNAY Mireille - 1 Rue des Grands Jardins  
459.69 € x 2.95 % = 473.25 €
- LEGOFF Miguel - Garage Rue de Bonne Fontaine  
28.45 € x 2.95 % = 29.29 €
- BIRET Elodie - Garage Rue des Grands Jardins  
28.45 € x 2.95 % = 29.29 €

Révision au 1<sup>er</sup> octobre 2009 :

- DENIAUD Emma La Basse Noë  
267.30 € par trimestre x 2.95 % = 275.19 €

## CIMETIÈRE COMMUNAL + 2.95 %

Concessions Cimetière

- 15 ans : 129,75 € x 2.95 % = 133.58 €
- 30 ans : 184,82 € x 2.95 % = 190.27 €
- 50 ans : 390.32 € x 2.95 % = 401.83 €

Concessions Columbarium

- 15 ans : 435.75 € x 2.95 % = 448.60 €
- 30 ans : 490.82 € x 2.95 % = 505.30 €
- 50 ans : 696.32 € x 2.95 % = 716.86 €

## PARTICIPATION RACORDEMENT A L'EGOUT : + 2.95 %

- Maison ou logement existant lors du passage du réseau :  
327.66 € x 2.95 % = 337.33 €
- Maison ou logement neuf dont la demande de permis de construire a été déposée après le 1<sup>er</sup> janvier 2009 :  
2 626.50 € x 2.95 % = 2 703.98 €

## REDEVANCE ASSAINISSEMENT 2009

L'indice du coût de la construction a évolué de + 8.85 %.

La redevance d'assainissement 2009 sera de :

- Forfait branchement → 28.73 € x 8,85 % = 31.27 €
- Consommation au m<sup>3</sup> → 1,15 € x 8.85 % = 1,25 €

Soit pour 120 m<sup>3</sup> un prix moyen de 1,51 €/m<sup>3</sup>, la valeur départementale étant de 1,54 €/m<sup>3</sup> pour 2007.

## PARTICIPATION POUR NON RÉALISATION D'AIRE DE STATIONNEMENT

Basé sur l'indice du coût de la construction soit + 8.85 %.

Tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2009 :

- 5 375.00 € x 8.85 % = 6 146.14 €

## CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA GESTION DU RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES INTERCOMMUNAL DE GRAND LIEU

La convention de gestion du RAM arrive à échéance le 31 décembre 2008 et il est proposé à l'assemblée une nouvelle convention pour une durée de quatre ans (2009-2012).

Madame Gisèle Vaillant présente la convention et précise le rôle du RAM près des familles et des assistantes maternelles.

La participation financière des communes est calculée en fonction du nombre d'assistantes maternelles agréées (39 pour La Limouzinière). Ce chiffre étant pris en compte pour la durée de la convention.

La participation de La Limouzinière à ce service est estimée à 3 150.15 €/an.

Après délibération, le Conseil municipal à l'unanimité approuve le projet de convention présenté et charge Madame le Maire ou un Adjoint de signer la convention définitive à intervenir.

## QUARTIER DU PATUREAU

Monsieur Frédéric Launay présente deux projets de mission pour le quartier du Patureau ;

- **Avenant Mission Maîtrise d'œuvre :**

Le Cabinet Archidée présente un projet d'avenant à la convention d'étude pour le quartier du Patureau notamment en raison des études complémentaires demandées.

Le surcoût engendré s'élève à 3 705.00 € H.T.

Le Conseil municipal après délibération sursoit à toute décision et demande que soit renégocié cet avenant avec le Cabinet Archidée.

- **Mission suivi des permis de construire :**

Cette mission comprendrait un rôle de conseil auprès des futurs constructeurs et de visa avant dépôt des permis de construire et ce afin de veiller à la qualité architecturale des projets.

Le coût de la mission serait de 320 € H.T. par dossier en logement individuel et pour les collectifs de 550 € H.T. pour 2 à 5 logements, 800€ H.T. pour 6 à 10 logements et 1 000 € H.T. pour + de 11 logements.

Dans le même esprit que ci-dessus l'assemblée demande une négociation globale avec le Cabinet Archidée mais valide le principe de cette intervention de conseil en aval du permis de construire.

## RAPPORT D'ACTIVITÉS 2007 DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GRAND LIEU

Madame le Maire fait communication au Conseil municipal du rapport d'activités 2007 de la Communauté de Communes de Grand Lieu.

## DÉCISION MODIFICATIVE N° 5 - BUDGET COMMUNE

Sur proposition de Madame le Maire le Conseil municipal approuve la décision modificative n° 5 :

### Comptes Dépenses

6411	Personnel titulaire	20 000.00
64131	Personnel non titulaire rémunération principale	- 2 000.00
6451	Cotisations à l'URSSAF	- 1 000.00
6453	Cotisations aux Caisses de Retraite	- 500.00
6456	Versement au F.N.C. du supplément familial	- 1 500.00
	<b>TOTAL</b>	<b>15 000.00</b>

## **Comptes Recettes**

7381	Taxe afférente au droit de mutation	3 000.00
74122	D.G.F.- DSR 2 <sup>ème</sup> fract.	3 500.00
74124	DOT. de base des group. de communes	3 500.00
7478	Subventions – autres organismes publics	2 500.00
773	Mandats annulés ou att. par déchéance	<u>2 500.00</u>
	<b>TOTAL</b>	<b>15 000.00</b>

## **TERRAIN DES LOISIRS**

Madame le Maire sollicite du Conseil municipal l'autorisation de lancer une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre chargé de l'étude, la programmation et la réalisation du futur terrain des loisirs.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide de lancer une consultation pour la désignation d'un bureau d'études chargé de l'élaboration du projet de terrain des loisirs.

## **AGRANDISSEMENT DU CIMETIÈRE**

Madame le Maire sollicite du Conseil municipal l'autorisation de lancer une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre chargé de l'étude, la programmation et la réalisation de l'agrandissement du cimetière.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide de lancer une consultation pour la désignation d'un bureau d'études chargé de l'élaboration du projet de l'agrandissement du cimetière.

## **GROUPE DE TRAVAIL AGRICULTURE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE GRAND LIEU**

Afin de constituer un groupe de travail Agriculture, la Communauté de Communes de Grand Lieu sollicite la désignation de deux représentants par commune.

Après délibération, le Conseil municipal désigne Messieurs Frédéric Launay et Marc Bruneau comme représentants pour La Limouzinière au sein de ce groupe de travail.

## **COMMISSION JEUNESSE**

Monsieur Richard Nountchongoué donne un compte rendu de la dernière commission jeunesse. Des dégradations ont de nouveau été commises au local jeunes.

Une réunion avec l'ensemble des jeunes de 11 à 17 ans est programmée pour le samedi 20 décembre 2008 à 11 h 00, salle Henri IV, cette réunion a pour but d'essayer de connaître les souhaits et les besoins des adolescents.

## **TÉLÉTHON 2008**

Monsieur Richard Nountchongoué donne un compte rendu du téléthon 2008 organisé par le comité de l'office municipal. Il adresse ses plus vifs remerciements à tous les bénévoles qui ont permis de récolter 3000.00 € environ, soit le double des dons de 2007.

## **SERVICE D'ACCUEIL MINIMUM**

Madame Gisèle Vaillant indique qu'une trentaine d'enfants a utilisé le service le 20 novembre dernier, le Groupe scolaire était totalement fermé. Sept agents communaux se sont relayés pour assurer la surveillance des enfants. La journée a été longue car les enfants n'avaient pas de programme et de plus étaient d'âges très hétéroclites (3 à 10 ans). Un accident du travail (sans gravité) a été enregistré lors de la mise en place de ce service.

## **PLANNING RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2009**

Elles sont programmées en général le deuxième lundi de chaque mois.

### **PERSONNEL COMMUNAL**

Madame le Maire fait part à l'assemblée du recrutement de Madame Céline Glotain pour assurer l'entretien des locaux de la Mairie et de la Salle Henri IV.

### **INFORMATION/COMMUNICATION**

Monsieur Samuel Delaunay rappelle aux membres de la commission information que le deuxième bon à tirer du bulletin municipal sera consultable en Mairie semaine 52.

### **AGENDA :**

- Vœux du Maire à la population → Dimanche 11 janvier 2009 à 11 h 00, Salle Henri IV - Remise des prix du concours des maisons fleuries - Honneur aux anciens élus.
- Vœux du Personnel Communal → Vendredi 23 janvier 2009 à 19 h 00, Salle Henri IV.
- Vœux aux Artisans et Commerçants → Vendredi 30 janvier 2009 à 19 h 30, Salle Henri IV.

### **VENTE CHEMIN LA NÉVELIÈRE**

Par délibération n° 10.09.2008 du 7 juillet 2008, le Conseil municipal avait décidé de vendre aux époux Zimmer une portion de chemin communal jouxtant leur propriété au lieudit La Névelièrre. A la rédaction de la délibération, il avait été porté que cette vente était conclue au prix de 2.00 € le m<sup>2</sup>, les frais d'actes et de géomètre étant à la charge des vendeurs. Il fallait lire : frais d'actes et de géomètre étant à la charge des acheteurs. Le Conseil municipal décide de modifier la délibération en cause.

### **SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE**

Madame Fabienne Esmangart de Bournonville fait un compte rendu de la dernière réunion du syndicat.

Les tarifs d'eau vont être majorés de 2.00 % pour 2009, et les piscines communales et intercommunales se verront appliquer le tarif commun et non plus le tarif fuite appliqué jusqu'ici.

Il est envisagé de revoir l'organisation du syndicat afin de la rationaliser en regroupant les divers syndicats d'eau au sein du syndicat départemental.

### **SÉCURITÉ ROUTIÈRE**

Madame Fabienne Esmangart de Bournonville fait un compte rendu de la commission sécurité routière qui s'est tenue avec le Conseil Général le 25 novembre dernier.

Les carrefours de l'Egonnière et des Jarries verront leur signalisation renforcée.

L'entrée de la Touche Monnet sera aménagée pour marquer l'entrée dans une zone urbanisée (effet de porte).

La commission communale de voirie se réunira en début d'année pour élaborer le programme 2009 et réfléchir notamment à une liaison douce entre la Touche Monnet et le bourg.

**PROCHAINE RÉUNION  
LUNDI 12 JANVIER 2009 – 20 H 30**